

COMMUNIQUE DE PRESSE

Circular Wallonia 2.0 pour accélérer la circularité industrielle

Le Gouvernement wallon engrange une seconde phase importante de Circular Wallonia. Après avoir posé les bases en 2021 qui a structuré la dynamique régionale de l'économie circulaire, cette nouvelle étape marque un changement d'échelle : il ne s'agit plus de lancer la dynamique mais de la déployer massivement. L'objectif est clair : intégrer la circularité au cœur des filières industrielles, amplifier les pratiques et renforcer l'autonomie stratégique de la Wallonie face aux tensions croissantes sur les ressources.

Vers une industrie circulaire, compétitive et résiliente

La Wallonie engage une nouvelle étape importante de sa transition avec *Circular Wallonia 2.0*. Alignée sur les grands cadres européens, une nouvelle phase qui va se concentrer sur des filières industrielles stratégiques afin d'accélérer la décarbonation, renforcer la souveraineté régionale et stimuler la compétitivité du tissu productif.

Des orientations recentrées sur quatre filières clés

Conformément à la Déclaration de Politique Régionale, le Gouvernement wallon, sur proposition du Ministre de l'Economie, a défini quatre secteurs prioritaires dans le cadre de la stratégie Circular Wallonie 2.0:

- Métaux et matières critiques
- Chimie
- Construction
- Agroalimentaire / biobasé / eau

Ces filières ont été retenues pour leur poids économique, leur potentiel de circularité et leur rôle dans la souveraineté matérielle de la Wallonie.

Dans cette nouvelle stratégie, le textile ne constitue plus une filière à part entière, mais demeure une ressource transversale essentielle. Il s'intègre désormais aux quatre filières identifiées, notamment via le recyclage chimique ou le développement de matériaux innovants pour la construction. Les entreprises du textile continueront ainsi d'y jouer un rôle majeur.

Un policy mix au service de la transformation industrielle

A travers ce "policy mix", la volonté est de coordonner les outils d'accompagnement, de financement, de formation, d'innovation et de réglementation, afin d'orienter les moyens régionaux vers les projets ayant le plus fort impact. L'objectif est de rendre l'action publique plus lisible, intégrée et réactive, ainsi que de supprimer les freins réglementaires, pour

toutes les entreprises, y compris les TPE et PME.

Des projets structurants pour accélérer le changement

Les projets les plus structurants devront être de véritables démonstrateurs industriels, ils joueront un rôle d'accélérateurs. Ils viseront la massification des initiatives, la relocalisation de segments industriels, la création d'emplois durables et la montée en compétences des travailleurs.

Une gouvernance renforcée

La mise en œuvre de *Circular Wallonia 2.0* s'appuie également sur une gouvernance renforcée impliquant notamment la Cellule Circular Wallonia, un Comité de pilotage et les fédérations, assurant une coordination étroite entre acteurs publics, économiques et de terrain.

« Avec Circular Wallonia 2.0, la Wallonie affirme son ambition de devenir un leader en industrie circulaire et durable. Cette initiative vise à accélérer la transition en soutenant les filières stratégiques, en renforçant la compétitivité des TPE et PME, et en consolidant notre autonomie face aux défis des ressources. Pour y parvenir, il sera indispensable d'adapter le cadre réglementaire afin de libérer le potentiel économique du secteur. Nous voulons voir émerger des projets structurants, des locomotives qui serviront d'exemples pour l'ensemble de entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes nous posons les bases d'une économie plus résiliente et innovante pour l'avenir. » – **Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Economie et de l'Industrie.**

« Avec cette nouvelle feuille de route, nous renforçons l'ambition d'une Wallonie qui réduit et valorise ses déchets, développe des filières circulaires performantes et soutient pleinement l'économie sociale dans les secteurs du recyclage et du réemploi. En intégrant aussi les matières textiles dans une diversité d'applications — de la chimie à la construction — nous ouvrons la voie à une circularité plus large, plus innovante et créatrice d'activité locale. » – **Yves Coppieters, Ministre de l'Environnement et de l'Économie sociale.**

CONTACTS PRESSE

Nicolas Reynders | Porte-parole de Pierre-Yves Jeholet
0473/27.14.79 – nicolas.reynders@gov.wallonie.be

Jérôme Hardy | Porte-parole d'Yves Coppieters
0497/54.02.51 – jerome.hardy@gov.wallonie.be